

Traversée de Courrendlin

Message aux
Électrices & électeurs

**VOTATION COMMUNALE
DU 18 MAI 2025**



© AFRY Suisse SA

www.courrendlin.ch

Un projet nécessaire et attendu

L'aboutissement d'un long processus

Le projet de la traversée du village de Courrendlin date de 1970. En octobre 1990, vingt ans plus tard, un rapport du service des Ponts et Chaussées indiquait que des travaux de grande envergure ne pouvaient être entrepris en raison de la réalisation de l'autoroute A16. Entre 2003 et 2006, quelques aménagements de sécurité et assainissements de la route ont été réalisés en attendant l'ouverture de l'A16, prévue à cette époque pour 2014.

Pour des raisons qui nous échappent encore aujourd'hui, d'autres sections de l'autoroute A16 ont été réalisées avant celle reliant Delémont-Est à Choindez, section 8, pourtant située au centre du tracé de l'A16. Durant cette longue période, marquée par l'augmentation constante du trafic régional, les citoyens ont dû subir de surcroît le trafic lié au chantier de l'autoroute. Ils se sont accommodés de cette situation et ont attendu l'ouverture de l'A16 avec patience, cela jusqu'en 2016. Cela ne suffisant pas, le projet de Courrendlin a encore été reporté et le village a dû absorber le surplus de trafic provenant du Val Terbi durant les travaux de la traversée de Courroux.

Au terme de cette longue période, une nouvelle impulsion a été donnée en octobre 2023, avec une volonté commune des autorités cantonales et communales de mener le projet à bien. Elles conviennent que l'état préoccupant de la route ainsi que des infrastructures souterraines rend aujourd'hui cette réalisation indispensable.

Une procédure démocratique et participative

À l'issue d'une procédure intégrant diverses consultations avec les services de l'État et l'aval de la commission transport et énergie une présentation du projet à la population a eu lieu lors d'une assemblée d'information, le 17 septembre 2024. Des rencontres avec les riverains se sont tenues, puis le projet a été soumis à un dépôt public du 3 octobre au 2 novembre 2024. Dans le délai légal imparti, quatre oppositions ont été formulées. À la suite des séances de conciliation, trois d'entre elles ont été retirées. Maintenu, la quatrième est en cours de traitement au niveau du département cantonal de l'environnement.

Exigences légales et réalité topographique

Une offre de stationnement inchangée, mais relocalisée

Le stationnement futur dans le secteur centre est dicté par la réorganisation globale visée par le projet d'Agglomération. Celle-ci, imposée par cette dernière, doit obligatoirement permettre l'intégration des quais d'arrêts de bus conformes à la LHand. La configuration du village fait que la seule relocalisation possible est celle présentée au public au cours des séances d'information et lors du dépôt public des plans, en fin d'année dernière.

Au surplus, la zone verte qui se trouve dans ce secteur est grevée par des mesures liées au respect du Périmètre Réservé aux Eaux (PRE), mesures qui empêchent, de ce fait, l'implantation de places de parc à cet endroit.

Il est à noter que le bilan des places de stationnement actuel restera inchangé. Ce sont 31 places qui étaient et resteront à disposition de la population du village et des commerces locaux. Bien sûr, et c'est inévitable, certaines places seront relocalisées du côté de la Rue des Soyes, de la Route de Châtillon et de la Vieille Poste, soit à quelques mètres des places actuelles.



Il faut souligner que l'acceptation du projet n'entraîne aucune modification de la limitation de vitesse, qui demeure fixée à 50 km/h sur l'ensemble de la traversée du village.



La sécurité et la qualité de vie au cœur du projet

Le projet entend atteindre, entre autres, les objectifs suivants pour améliorer la qualité de vie des habitants :

- L'amélioration de la sécurité des piétons au centre de la localité ainsi que des écoliers dans le secteur des écoles par l'élargissement général des trottoirs
- L'adaptation des arrêts de bus sur la chaussée, permettant un accès facilité aux personnes à mobilité réduite (LHand)
- La pose d'un revêtement phono-absorbant sur la chaussée pour diminuer le bruit routier
- Aménagement d'abris bus et abris vélos
- Aménagement d'une pré-sélection à la carrière du Bambois (entrée sud du village)
- Aménagement d'un carrefour-giratoire à l'entrée nord du village pour une desserte d'une future zone d'activité et du centre commercial
- L'assainissement nécessaire des réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité/éclairage public et des eaux usées
- La réfection des trottoirs et de l'éclairage public
- Le réaménagement de l'espace public au centre du village comprenant des plantations
- L'aménagement de mesures garantissant la mise aux normes de l'évacuation des eaux de chaussée (déversoirs d'orage).

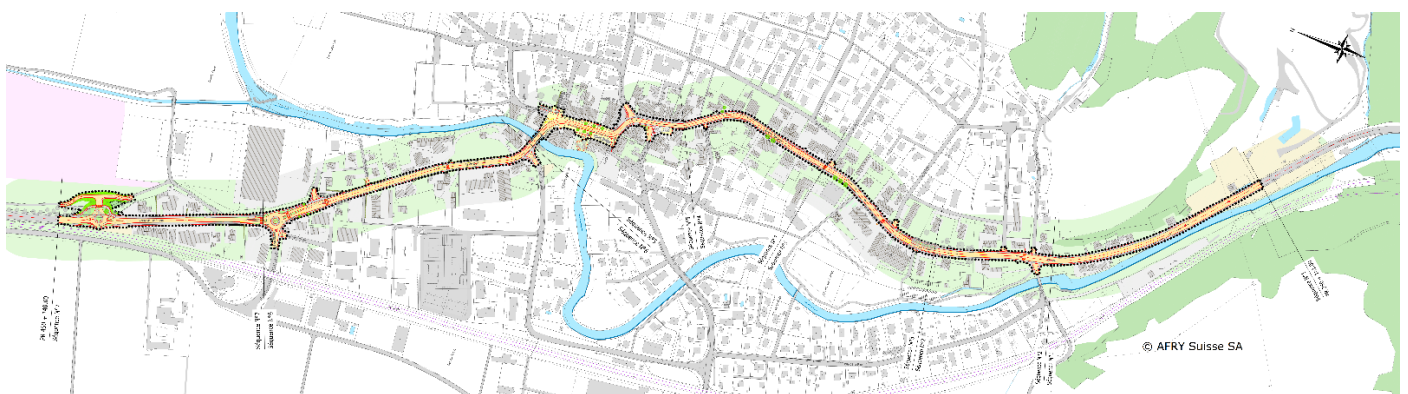


Des conduites à assainir, un besoin incontournable

Pour ce qui concerne le réseau des conduites souterraines, eau potable, eaux usées et gaz, les trop nombreuses fuites constatées annuellement, montrent que l'infrastructure communale située sous la route cantonale est vieillissante et en fin de vie. Il en résulte une perte conséquente, en termes de volume d'eau. Toute rupture de canalisation fragilise les installations communales et sont très coûteuses. Leur adaptation et leur maintien, sur tronçon de route cantonale, incombent aux communes tandis que le maintien du revêtement de surface revient, quant à lui, au Canton.

Des travaux par étapes

En fonction du planning établi, les travaux débuteront, sous réserve du résultat de la votation du 18 mai 2025, dès le mois d'octobre de cette même année. Le projet est divisé en différents lots. En raison des contraintes liées, au maintien du trafic pendant les travaux, les lots et les étapes de réalisation seront soigneusement coordonnés.



Un projet financièrement supportable pour la commune

L'ensemble des travaux est devisé à CHF 12'840'000.— (TTC). La répartition des coûts entre canton et commune est précisée selon le tableau ci-dessous.

A noter que le montant résiduel à charge de la commune, sous déduction des diverses subventions attendues, s'élève à CHF 5'160'000.—.

Travaux	Total CHF	Canton CHF	Commune CHF
Réfection de chaussée	2'186'107.68	2'186'107.68	0.00
Réaménagement de surface	1'701'362.42	1'237'375.97	463'986.45
Mesures PGEE	1'732'064.36	997'517.48	734'546.87
Trottoirs	2'514'853.11	0.00	2'514'853.11
Eclairage public	382'426.15	0.00	382'426.15
Entrée Sud	49'885.23	0.00	49'885.23
Eau potable	1'217'293.22	0.00	1'217'293.22
Gaz naturel	172'241.48	0.00	172'241.48
Travaux annexes	282'983.19	95'629.93	187'353.73
Frais (notaires, géom, constats acquisition, SER)	397'912.21	232'290.90	165'621.31
Honoraires Ingénieurs	1'024'021.57	451'715.74	572'305.83
Divers et imprévus (10%)	1'178'849.39	529'362.29	649'487.10
Total des travaux TTC	12'840'000.00	5'730'000.00	7'110'000.00
Subventions estimées :			
Agglo	1'850'000.00	-850'000.00	-1'000'000.00
A16	1'550'000.00	-750'000.00	-800'000.00
ECA	150'000.00		-150'000.00
Total net	9'290'000.00	4'130'000.00	5'160'000.00

... qui n'augmentera pas le taux d'imposition !

Les autorités communales se réjouissent qu'un projet cohérent et financièrement supportable puisse se concrétiser, sans entraîner de modification du taux d'imposition communal.

Le budget et la planification financière, intégrant les coûts de la traversée du village, ont été soumis au Délégué aux affaires communales. Des projections ont été réalisées en tenant compte des autres projets en cours (École Bâtiment B, ViTaBirse).

Les projections financières ont été avalisées par l'autorité de contrôle.

Un subventionnement conséquent à obtenir

Le projet de la traversée de Courrendlin s'inscrit dans le cadre du projet d'Agglomération déléguée de 1^{ère} génération. Pour bénéficier des importantes subventions Agglo (35%) accordées par la Confédération, le projet doit répondre à plusieurs critères. Ceux-ci concernent notamment :

- la diminution des nuisances sonores (mise en place d'un revêtement phono-absorbant)
- l'adaptation des arrêts de bus (conforme LHand)
- la sécurisation de la mobilité douce
- la signalisation et le marquage.

Au total, si on y ajoute la part cantonale, cette subvention fédérale est estimée à environ CHF 1'850'000.—, dont CHF 1'000'000.— au bénéfice de la commune.

Le projet bénéficiera par ailleurs d'un dédommagement lié aux dégâts causés par le trafic généré lors de la construction de l'A16. Cette compensation s'élève à CHF 1'550'000.— au total. Une part de cette compensation, à hauteur de CHF 800'000.— est accordée de droit à la commune.

Au surplus, la commune devrait également recevoir une subvention de CHF 150'000.— de la part de l'ECA.

Ainsi, l'enveloppe globale de subventions pourrait atteindre un montant substantiel d'environ CHF 1'950'000.—, permettant de réduire considérablement les coûts effectifs à la charge de la commune.

Il est essentiel de souligner que si les travaux de la traversée du village ne débutent pas avant le 31 décembre 2025, les subventions fédérales seront définitivement perdues. Afin d'assurer les services nécessaires aux citoyens (eau, transport, sécurité, bruit...), l'essentiel des travaux de réfection seront toutefois incontournables.

Votation du crédit d'investissement

Le conseil communal vous invite à soutenir massivement la demande de crédit d'investissement lié à ce projet de CHF 7'200'000.—, soumise au vote lors du scrutin communal du 18 mai prochain. La volonté populaire doit constituer un signal fort adressé au Parlement jurassien, qui devra encore se prononcer sur l'octroi du crédit pour la part cantonale liée à ce projet.

Le financement des travaux sera assuré par emprunt bancaire sur le compte des investissements de la commune.

À ce stade, toutes les conditions sont réunies pour que les électrices et électeurs de la Commune Mixte de Courrendlin, ainsi que les parlementaires cantonaux, puissent se prononcer sur le crédit et, de la sorte, permettre le début des travaux.

L'appel du Conseil communal

Le projet de traversée du village ne se limite pas à des améliorations de l'infrastructure. Il s'inscrit dans une démarche plus large, visant à offrir à nos concitoyens un cadre de vie de qualité. En effet, sans ces travaux, nous continuerons de subir les nuisances liées au bruit, à la pollution et aux dangers de circulation. Des problèmes qui affectent directement la qualité de vie des habitants, particulièrement des personnes les plus vulnérables. Un enjeu majeur réside dans la sécurité des élèves se rendant chaque jour au nouveau campus scolaire. Il est impératif d'œuvrer à leur sécurité dans leurs déplacements quotidiens. Seules des conditions de circulation sûres et adaptées sont aptes à la leur garantir.

Il est de notre responsabilité collective de garantir à nos proches un environnement plus serein, plus sûr et plus agréable. C'est pourquoi le Conseil communal, à l'occasion du vote populaire du 18 mai prochain, appelle la population à privilégier l'intérêt général.

En soutenant le projet qui vous est présenté, vous contribuerez à offrir à notre village des conditions d'existence meilleures, tout simplement.

Le Conseil communal compte sur votre soutien et vous en remercie.